



Comptes rendus / Book Reviews

Bruce Lay, Robert Stavins and Richard Vietor (dir.). *Environmental protection and the social responsibility of firms*, Washington, Resources for the future, 2005.

Hay, Stavins et Vietor nous proposent ici un ouvrage collectif d'une très grande qualité sur le thème de la responsabilité sociale des entreprises (RSE). Peut-on justifier et attribuer des obligations *extralégales* aux entreprises? Dans quelle mesure la réalisation de certains objectifs sociaux peut-elle justifier une remise en question de la norme de la maximisation des profits pour les entreprises? Quelles sont les obligations morales de celles-ci face aux problèmes environnementaux? Telles sont les questions qui sont au cœur de ce volume.

Il est à noter qu'il ne s'agit pas d'un recueil de textes quelque peu disparates bien que portant sur un thème commun. Tous les textes du recueil incluent une discussion des thèses et arguments des auteurs des autres textes présentés dans le recueil. On trouve donc à l'intérieur même de l'ouvrage un débat intense sur le thème de la RSE. L'ouvrage est par ailleurs divisé en trois grandes parties. On y discute des rôles et responsabilités des entreprises du point de vue du droit, de l'économie et de la gestion. Pour chacune de ces parties, un premier auteur présente son point de vue et deux autres auteurs discutent ce premier texte. La discussion est ensuite habilement résumée à la fin de la partie.

Du point de vue du droit, Einer Elhauge se penche sur la question de savoir si les dirigeants d'entreprises peuvent légitimement sacrifier une partie des profits des actionnaires pour des objectifs sociaux plus larges, pour le « bien commun » ou encore dans le but de mieux satisfaire les intérêts des groupes de non actionnaires (*stakeholders*). Autrement dit, Elhauge cherche à savoir s'il est légitime que les intérêts des actionnaires soient parfois mis de côté pour répondre aux demandes de d'autres groupes. La réponse de Elhauge est positive. Les dirigeants d'entreprises devraient pouvoir légitimement mettre de côté la norme de la maximisation du profit. En fait, Elhauge défend deux thèses : l'une empirique et l'autre normative. Empiriquement, il soutient que les dirigeants d'entreprises, même si on leur attribue habituellement une obligation fiduciaire d'agir en fonction des intérêts des actionnaires, ont déjà une certaine marge de manœuvre d'agir en fonction des intérêts des groupes de non actionnaires. Normativement, il soutient qu'il y a de bonnes raisons de croire que cette marge de manœuvre *devrait* être accrue.

En ce qui concerne la thèse normative, il est évident qu'elle est extrêmement séduisante, en particulier à « l'ère post-Enron » dans laquelle les inquiétudes à l'égard des entreprises sont grandissantes. Toutefois, Mark Roe fait part de quelques-unes de ses inquiétudes par rapport à la thèse normative de Elhauge. Même s'il reconnaît le problème des comportements irresponsables de la part d'entreprises, il émet quelques doutes quand à la solution de Elhauge,

qui consiste à accroître la marge de manœuvre des dirigeants d'entreprises. Tout comme John Donohue, il se demande notamment si ceux-ci ne risquent pas de se servir de cette marge de manœuvre pour satisfaire, non pas les intérêts de groupes de *stakeholders*, mais leurs propres intérêts (ce qui fut en fait le cas dans le scandale Enron). Roe se questionne également sur la sagesse d'une extension du pouvoir discrétionnaire des dirigeants d'entreprises, ce qui consiste en bout de ligne à conférer une autorité qu'il qualifie de « quasi législative » à un groupe déjà très puissant dans plusieurs sociétés.

Du point de vue de l'analyse économique, Paul Portney analyse la RSE, non pas principalement sous l'angle du sacrifice des profits, mais en insistant principalement sur les comportements de firmes qui vont au-delà du respect des lois et réglementations en vigueur (ce qui peut impliquer un sacrifice des profits mais pas nécessairement). L'une des principales critiques adressées par Portney aux discours du « au-delà des lois » (*beyond compliance*) est que ceux-ci tendent à négliger l'importance des obligations légales. Les conceptions de la RSE qui insistent sur les responsabilités des entreprises d'aller au-delà du « simple » respect des lois négligent : 1) l'importance morale et sociale d'avoir de grandes organisations économiques respectent les lois en vigueur dans une société et 2) l'immense défi organisationnel que cela représente.

Il est ici difficile de ne pas donner raison, au moins en partie, à Portney. Le discours du « au-delà des lois » semble avoir une telle emprise sur la conceptualisation de ce qu'est une entreprise responsable, que les tâches « normales » économiques et légales des entreprises (production de biens et services en vue du profit et respect des lois) se trouvent à être quelque peu banalisées. Est-ce là l'erreur fondamentale sur laquelle repose les tentatives de conceptualiser les responsabilités des acteurs du marché? À tout le moins, il s'agit peut-être, comme le soutient Daniel Esty dans son commentaire, d'une bonne raison pour définir autrement la RSE.

Du point de vue de l'analyse du monde des affaires, Forest Reinhardt s'intéresse principalement à la question de savoir si la RSE peut être payante pour une entreprise. On sait d'ailleurs qu'il s'agit d'un des arguments les plus souvent avancés pour que les entreprises « en fassent plus », notamment en matière d'implication sociale et environnementale. On ne compte d'ailleurs plus les discussions de cet argument. Cependant, le principal problème est que la littérature sur le sujet est immense et somme toute peu d'études confirment une relation constante entre les comportements « éthiques » ou « proactifs » des firmes et l'augmentation des profits de celles-ci.

C'est sans doute pour cette raison que David Vogel, dans son commentaire, propose de détourner notre attention de cet argument constamment analysé. Il propose en fait un changement de perspective. Plutôt que de se demander, nous dit Vogel, s'il est payant pour les entreprises d'en faire plus, nous devrions nous demander ce qui est à l'origine de la mise en place de pratiques commerciales plus socialement responsables. Lorsque nous analysons la question sous cet angle, nous ne pouvons que réaliser le rôle crucial que la régulation gouvernementale a joué (en particulier aux 20^{ème} siècle) et continuera de jouer. Ce changement de perspective devrait donc nous amener à réfléchir plus concrètement aux mécanismes qui poussent les entreprises à agir de manière responsable et accorder moins

d'importance à la formulation de l'argument selon lequel « l'éthique paie ». Selon Vogel, les régulateurs et les activistes auraient avantage à prendre au sérieux ce changement de perspective et tenter d'en tirer des leçons.

Il s'agit sans aucun doute d'un livre essentiel pour toutes personnes intéressées aux débats sur les rôles et responsabilités des entreprises. Le lecteur appréciera sans aucun doute les échanges et les débats très pertinents entre les différents intervenants. De tels ouvrages dans le domaine sont malheureusement trop peu nombreux.

Pierre-Yves Néron
Université de Montréal

Daniel Finn. *The moral ecology of markets: Assessing claims about markets and justice*. Cambridge, Cambridge University Press, 2006.

Est-il possible penser l'éthique dans la vie économique? Doit-on seulement le faire? Si oui, de quelle manière? C'est à ces questions que Daniel Finn, économiste et théologien de formation, tente de répondre dans son plus récent ouvrage.

Finn propose dans ce livre une analyse des débats, toujours aussi vifs sur les justifications et critiques des marchés comme mode central d'organisation de l'activité économique des sociétés capitalistes. La thèse centrale défendue par l'auteur est qu'il est possible de mieux comprendre et examiner ces débats en y intégrant la notion « d'écologie morale des marchés ». Celle-ci renvoie aux « contextes moraux » dans lesquels se situent les marchés (et les acteurs de celui-ci). Si les marchés peuvent évidemment être compris comme des « espaces de liberté », il faut cependant ajouter trois éléments qui configurent les contextes moraux dans lesquels ils fonctionnent :

1. *Une distribution adéquate de certains biens fondamentaux* : Une distribution équitable de certains biens fondamentaux est nécessaire au fonctionnement des marchés, en particulier lorsque ceux-ci pénalisent certains individus ou groupes. Pour Finn, cela devrait nous conduire à admettre que l'État devrait pouvoir légitimement intervenir dans le fonctionnement courant de l'économie de marchés afin d'assurer le maintien d'une telle distribution de biens fondamentaux.
2. *La « moralité » des individus et groupes* : L'idée ici est que les pratiques du marché présupposent toute une gamme d'attitudes morales. Pour que les marchés fonctionnent adéquatement, il est essentiel que règne la confiance, le désir de respecter des promesses et des contrats, etc. Ces éléments forment l'essentiel du « ciment social » nécessaire au fonctionnement de ces formidables et complexes institutions que sont les marchés.
3. *La présence d'une société civile dynamique* : le dernier élément de ce que Finn décrit comme l'écologie des marchés est la présence d'un réseau d'associations volontaires, en somme, d'une société civile dynamique et vivante.

Ce sont donc ces trois éléments qui constituent « l'arrière-fond » nécessaire au fonctionnement efficace des marchés. Cette description des contextes moraux des marchés n'est d'ailleurs pas sans rappeler la littérature sur la « confiance » (*trust*) ou le « capital social » (*social capital*) qui a eu impact certain sur l'analyse du capitalisme contemporain. Avec la notion « d'écologie des marchés », Finn cherche essentiellement à mettre de l'avant l'idée selon laquelle les marchés, loin d'être des institutions purement économiques, « s'insèrent » dans des « formes de vies » culturelles, sociales et politiques qui sont elles-mêmes chargées symboliquement et historiquement. Ce sont donc des institutions « situées » dans des contextes moraux qu'il faut analyser et non pas de simples constructions abstraites.

Ce que cela met en lumière selon Finn, c'est l'absurdité de la thèse voulant que la sphère économique soit « amoral », thèse que l'auteur critique amplement tout au long de son ouvrage. Ce qu'il cherche à nous dire, c'est que lorsque nous arrivons à dessiner un portrait

plus adéquat de l'écologie morale des marchés, nous sommes plus apte à apprécier le fait que la vie économique, loin d'être amoral, est au contraire chargée de présupposés moraux.

Dans les chapitres 3 et 4, Finn survol les différentes critiques adressées au marché (ch.4) ainsi que les différentes justifications de celui-ci comme mode d'organisation des activités économiques (ch.3) de nos sociétés. Pour Finn, la reconnaissance et la compréhension adéquate de cette écologie des marchés permet d'examiner différemment ces débats en ce qu'elles permettent d'écarter certaines craintes formulées par les critiques les plus féroces du marché et elle permet de mettre au jour certains excès utopistes des plus ardents défenseur du libre marché.

Ici, on ne pourra que noter l'aspect quelque peu superficiel de l'analyse de Finn. Celui-ci présente et résume tout simplement les justifications et critiques du marché et de la poursuite de l'intérêt personnel sans véritablement apporter un éclairage nouveau celles-ci. En fait, le principal problème est que Finn n'arrive tout simplement pas à montrer en quoi exactement le recours à la notion d'écologie des marchés permet de jeter un regard neuf sur ces débats. Ainsi, si le lecteur y trouvera un bon résumé des arguments présentés dans les débats sur la moralité des marchés, l'analyse de Finn laissera toutefois le chercheur et spécialiste sur sa faim.

Dans la dernière partie de l'ouvrage, Finn tente de développer plus en profondeur l'idée « d'écologie des marchés ». Au chapitre 9, Finn tente de donner un aperçu des implications de son approche. Il y discute notamment de l'éthique des pratiques de lobbying des entreprises. Selon lui, il est nécessaire de prendre très au sérieux la distinction entre la défense de la poursuite de l'intérêt personnel dans le marché et dans l'arène politique. C'est à partir de cette distinction que Finn argumente en faveur d'une sévère restriction des pratiques de lobbying des entreprises.

Finn a l'avantage d'aborder un thème (les activités politiques des entreprises) somme toute assez négligé dans l'analyse normative des pratiques et institutions du commerce. Ses pistes de solutions sont intéressantes, bien qu'encore une fois il ne soit pas évident de savoir en quoi la notion d'écologie des marchés nous est utile. En quoi l'analyse adéquate de l'écologie des marchés est-elle utile pour penser les relations entre les gouvernements et les grandes firmes? Quel rôle pourrait-elle jouer dans une analyse plus minutieuse des droits et obligations des acteurs du marché? Est-ce que les entreprises ont une responsabilité de « préserver » l'écologie des marchés? L'auteur n'offre malheureusement que peu de réponses à ces questions.

Il s'agit somme toute d'un livre intéressant pour quiconque d'intéresse aux aspects éthiques et politiques de cette institution que nous appelons « marché ». Toutefois, le lecteur y trouvera plutôt un excellent survol des problèmes normatifs liés au développement des économies de marchés qu'une nouvelle approche théorique féconde.

Pierre-Yves Néron
Université de Montréal